

INVESTISSEMENT MAJEUR

POUR LES TOUT-PETITS ET LEUR FAMILLE

INVESTISSEMENT
64 M\$
SUR 3 ANS

PLAN D'ACTION POUR LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE



PARCE QU'ON SAIT QUE

- › Le **manque de main-d'œuvre** qualifiée dans les installations de services de garde met en **péril l'augmentation** du nombre de **places subventionnées**
- › La **qualité des services offerts aux tout-petits et à leur famille** repose sur le personnel qualifié pour assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative et l'égalité des chances des enfants
- › Le manque de main-d'œuvre qualifiée actuel rend **incontournable** la mise en place de **nouvelles mesures d'attraction et de rétention** du personnel



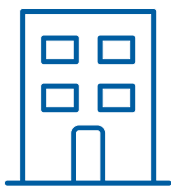
PARCE QU'ON CONSTATE QUE

- › En **2024**, il **manquera** environ **10 300** éducatrices ou éducateurs qualifiés
- › Les services de garde ont de la **difficulté à respecter la réglementation** liée à la **qualification** du personnel éducateur
- › Actuellement, seulement **675 personnes diplômées** annuellement dans le programme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance sont disponibles pour travailler dans des services de garde



OBJECTIFS

- › **Augmenter le nombre d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés chaque année**
 - Répondre au besoin de main-d'œuvre qualifiée du réseau
 - Soutenir le développement de places subventionnées pour les familles du Québec
 - Assurer la qualité des services pour nos tout-petits



=



ÉDUCATEURS QUALIFIÉS

PLACES SUPPLÉMENTAIRES



MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

PETITE ENFANCE DE QUALITÉ

INVESTISSEMENT
64 M\$
SUR 3 ANS

Mesures phares

1

Alternance travail-études | 45 M\$

Rendre **accessible** une **formation collégiale rémunérée** par le gouvernement qui, **combinée à de l'expérience de travail** en service de garde, mènera à la qualification.

Par exemple, une personne non qualifiée dans un service de garde pourra :

- › **suivre une formation** dans un établissement d'enseignement collégial **à temps partiel**, (par exemple deux jours par semaine) et être rémunérée par le gouvernement durant sa formation ;

ET

- › **travailler dans un service de garde à temps partiel** (par exemple trois jours par semaine) et être rémunérée par son employeur pour les heures travaillées.

À terme et après avoir **cumulé trois années d'expérience**, elle est qualifiée.

Les candidats et candidates admissibles pourront également suivre une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences pour obtenir une qualification plus rapidement.

2

Valorisation et promotion du métier | 5 M\$

Valoriser le travail du personnel éducateur pour **accroître l'intérêt** des personnes envers le métier et le nombre d'inscriptions à la formation.

3

Bourses d'études pour les stages durant la formation collégiale | 11,6 M\$

Mettre en place des **bourses de 2 300 \$** lors de la réussite des 1^{er} et 2^e stages pour les étudiantes et étudiants en techniques d'éducation à l'enfance.

4

Implantation d'un service de certification de la qualification | 1,5 M\$

Le ministère de la Famille offrira un **service d'experts** pour :

- › Délivrer des certificats de qualification permanents
- › Centraliser les services liés à la qualification
- › Simplifier la qualification pour les employeurs et les travailleurs pour qualifier davantage de personnel éducateur
- › Uniformiser le traitement des demandes
- › Qualifier plus facilement les personnes en provenance de l'étranger

5

Programme d'études en techniques d'éducation à l'enfance

- › Rendre le **programme plus attractif**
- › Favoriser la **persévérance scolaire**
- › **Améliorer son adéquation** avec les besoins du marché du travail

6

Élaborer des formations collégiales intensives

- › **Diminuer** le temps de **formation**
- › Maintenir la **qualité de la formation**
- › **Accélérer l'arrivée sur le marché du travail** de personnel éducateur qualifié

7

Offre de formations au personnel d'encadrement | 0,5 M\$

Offrir des **formations au personnel cadre** des services de garde en vue de **consolider leurs habiletés** à **fidéliser le personnel** éducateur qualifié.